

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Run in Crès

du 31 janvier 2014

Etaient présents ou représentés :

Adhérents : Beauleret Cédric, Baby Catherine, Baby Franck, Bellier Alexandra, Bellier Bruno, Bonnefoi Daniel, Cabrol Nadine, Chopineaux Claude, Clauss Francis, Cruz Barbara, Devaux Pierre, Dorison Bruno, Etienne Alain, Favantines Hélène, Favantines Olivier, Gehin Magali, Giani Olivia, Giani Alain, Grand Roland, Grousset Isabelle, Grousset Philippe, Guignard Stéphane, Guerin Yann, Hervé Olivier, Lassagne Thierry, Leroy Florence, Leroy Hugues, Paysant Corinne, Paysant Régis, Penicaut Sebastien, Pierroux Fabrice, Pierroux Martine, Pierroux Thomas, Vaillé Marc, Vaillé Nathalie, Valery Odile, Valéry Olivier, Vanheule Bénédicte, Verger Fanny, Vieljouves Norbert

Représentants mairie : Marin Lionel, Mylosik Francis, Jean Bernard

Cette assemblée réunissant plus de 20 % de ses membres, les décisions ont été soumises au vote et valablement délibérées.

1. Mot du président

Remerciements : Olivier Favantines, tient à remercier l'ensemble des acteurs qui permettent au club d'exister et de présenter encore une fois un bilan sportif très positif pour l'année 2014: la mairie, le conseil général, les sponsors et bien sûr..... tous les adhérents.

2. Mot de la mairie

La Mairie remercie l'association pour l'image positive qu'elle donne de la commune lors des déplacements ainsi qu'aux foulées de la solidarité. Un grand travail cet année autour de cet événement qui promet une grande réussite.

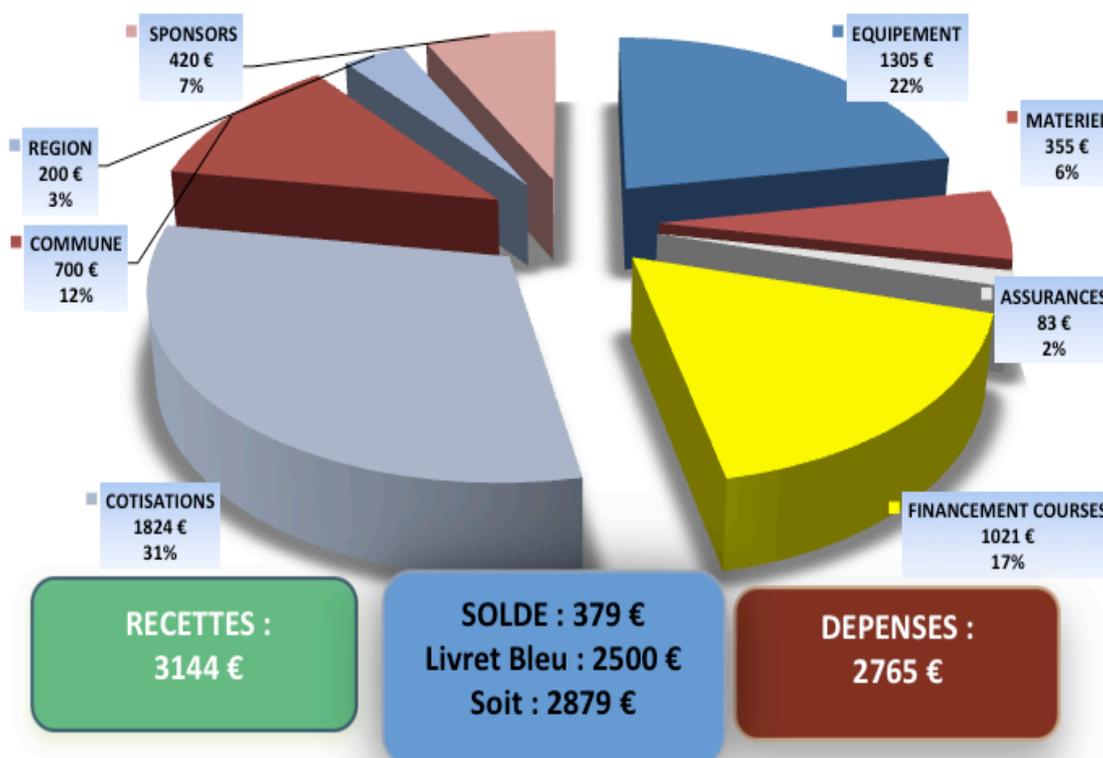
3. bilan sportif

➤ l'association en quelques chiffres

L'association présente un bilan très positif :

- nombre d'adhérents : 70 à ce jour.
- augmentation de la fréquentation aux entrainements du lundi et du mercredi mais en baisse pour le samedi.
- Forte participation au courses :
 - 4138 kilomètres en 61 courses et 183 participants
- Au total cette année, le club comptabilise 26 podiums (19 en individuel, 2 en duo, 2 en équipe et 3 en club)

4. Point financier (entrées-dépenses)



5. Point sur le fonctionnement blog forum

A ce jour le club propose : un site, un blog, un forum.

- • Le site: <http://runincres.free.fr/> Vitrine du club, info sur les actualités du club.
- • Le blog : <http://run-in-cres.blogspot.fr/>
Le blog permet de montrer la vie du club. Chacun peut et est vivement invité à y écrire des articles. Cette année : 416 articles , 75000 VUES
- • Le forum: Le forum: <http://runincres.free.fr/forum/> Visible uniquement par les adhérents
Important : pensez à changer le mot de passe pour le forum.
- nouveautés cette année

L'historique (qui retrace la vie du club depuis 2009 à juin 2014) chaque adhérent est invité à faire remonter à Nathalie Vaillé articles de presse ou photos pour continuer d'agrémenter ce book.

Le trombinoscope (sur le forum) pour connaître les préférences de chacun en termes de course à pied.

Compte facebook Runnincrès

Groupe Garmin conect

7. Equipement

- L'association a investi dans une Sono, des plots et un logiciel VMA.
- Un Club house et un placard ont été mis à disposition de l'association au stade Gamet avec également accès à l'éclairage.
- Opération vêtement . Suite à des difficultés de livraisons d'équipement par Intersport depuis l'opération lancée en mars 2014, le bureau propose de changer d'équipementier. C'est le magasin Temps Course (8 rue de la république à Montpellier) qui devient notre fournisseur. Les équipements ont été sélectionnés dans la marque ROGELLI.

6. Marathon de Montpellier

- 3 élèves du lycée Léonard de Vinci en partenariat avec des coureurs du club vont monter une équipe pour le marathon de Montpellier. L'idée étant de promouvoir le sport chez les lycéens .

7. Les foulées de la solidarité

Pour cette nouvelle édition, le club a signature d'une convention de partenariat avec la commune du Cres qui a aboutit à :

Une communication conjointe.

Dotation de 1200 € de lot (bons d'achat) et un lot à tous les participants.

La création d'un règlement intérieur pour cet événement.

Cette édition 2014 proposera : 1^{er} canicross (40 préinscriptions), 1 marche nordique et 4 courses (3 enfants et 1 adulte)

Il est rappelé que pour la réussite de l'événement, nous avons besoin d'un maximum de bénévoles pour l'organisation : Tracés et fléchages des parcours, Signaleurs, Ouvreur et voiture balai, Inscriptions, Ravitaillements, Collation, Soupe à l'oignon.

8. Projets 2015

Course avec déplacement : l'Urban Trail de Lyon a été retenu pour cette année. Il n'y aura pas de prise en charge financière par le club pour cette course.

Le bureau invite les adhérents à faire part de leurs idées pour décider de courses régionales à courte ou moyenne distance.)

Achat de matériel : en projet, l'achat d'un appareil photo et d'une caméra embarquée.

Test VMA : samedi 15 novembre 9 heures, photo club 10h30, apéritif 11h

Météo France 3 : communication sur la course de la solidarité le 23 novembre .

9. Don, sponsoring, mécénat

Afin d'augmenter les ressources du club, le bureau rappelle que l'association Run in Crès peut prétendre au mécénat et rappelle la distinction entre ces trois formes d'apport financier.

Le don : un don est un avantage (financier, matériel...) reçu sans contrepartie.

Le mécénat : une vocation plutôt philanthropique. Il constitue un don car il n'y a pas de contrepartie au versement de la somme d'argent ou à la fourniture de services. Il peut émaner d'un particulier ou d'une entreprise et est explicitement autorisé par l'article 6 de la loi 1901 (modifiée par la loi du 23 juillet 1987).

L'entreprise mécène peut toutefois accoler son nom à l'opération financée, sans que cela soit considéré comme une opération publicitaire lucrative. En fiscalité et en comptabilité, le mécénat est considéré comme un don pour partie déductible de l'impôt (Société ou Revenu) de 60 à 66 % des sommes (CERFA n°12386*07)

C'est cette notion de contrepartie qui distingue fiscalement sponsoring et mécénat.

Le sponsoring ou parrainage

Il s'agit d'une prestation de service. Il consiste au versement d'une somme d'argent ou à la fourniture d'un bien ou d'un service à l'association, en échange d'une prestation de communication ou de publicité.

Le sponsor attend, en contrepartie de son action, des retombées directes et à court terme, proportionnelles à son investissement. L'association joue le rôle d'une agence de publicité ou de communication.

On peut dire que le sponsoring est un mécanisme publicitaire consistant à financer totalement ou partiellement une action sportive, culturelle, scientifique, artistique, éducative, humanitaire, environnementale, en y associant le nom d'un produit à promouvoir.

En fiscalité et en comptabilité, le sponsoring est considéré comme la vente d'un espace publicitaire et en tant que tel soumis à l'impôt.

10. Questions diverses

Course d'orientation : plusieurs adhérents demande dans quelle mesure il serait possible de faire une initiation à la course d'orientation.

11. Election du bureau

Le bureau est réélu dans son intégralité à l'unanimité.

Signature du président

Signature du trésorier

Signature du secrétaire